

## Nouveautés au niveau II

### Informations importantes

#### Qu'est-ce qui a changé? (à partir de mai 2010)

- Le niveau II comprend désormais l'analyse et la modélisation d'au moins cinq processus (procédures de travail internes). Deux nouveaux processus doivent être rendus tous les ans (avec le plan d'action annuel).
- Le contenu des profils a été remanié. L'élaboration du profil de base est maintenant facultative, mais continue d'être vivement recommandée. Pour les entreprises renouvelant le niveau II, ce changement se répercute sur la comparabilité de certains énoncés.
- Le plan d'action doit désormais inclure au moins une mesure visant l'amélioration de la qualité de l'environnement.

#### Pour qui les nouvelles règles seront-elles valables?

- Depuis le mois de mai 2010, les nouvelles règles sont applicables aux formations de Quality-Trainer et doivent être mises en œuvre par tous les établissements formés en conséquence.
- Les nouvelles règles s'appliqueront au plus tard pour le mois de janvier 2011 à l'ensemble des établissements.

#### Information pour les établissements labellisés en 2007 (ou avant)

- A partir de janvier 2011 les nouvelles règles s'appliqueront à l'ensemble des établissements. Pour le renouvellement l'élaboration de 5 processus sera obligatoire.
- Tous les établissements travaillent avec les nouveaux profils lors du renouvellement du niveau II. Pour les établissements qui répètent le niveau II, cela se répercute sur la comparabilité des différents énoncés du rapport d'évaluation.
- Le plan d'action doit désormais inclure au moins une mesure visant l'amélioration de la qualité de l'environnement.
- Nous recommandons vivement de participer à un cours de remise à niveau pour Quality-Trainer. Vous trouverez de plus amples informations sur notre site web ainsi que dans l'extranet.

#### Informations pour les établissements labellisés en 2008

- A partir de janvier 2011 les nouvelles règles s'appliqueront à l'ensemble des établissements. Pour le renouvellement l'élaboration de 5 processus sera obligatoire.
- Tous les établissements travailleront avec les nouveaux profils lors du renouvellement du niveau II en 2011. Cela se répercute légèrement sur la comparabilité des différents énoncés du rapport d'évaluation.
- L'élaboration du profil de base est facultative, mais nous la recommandons vivement.
- Nous recommandons vivement de participer à un cours de remise à niveau pour Quality-Trainer. Vous trouverez de plus amples informations sur notre site web ainsi que dans l'extranet.

### Informations pour les établissements labellisés en 2009

- Si aucun Quality-Trainer n'a été formé selon les nouvelles conditions (cours de Quality-Trainer et Refresher depuis mai 2010), le « plan d'action après un an de validité » est rendu normalement avec le contrôle des mesures de l'ancien plan d'action en 2010. Le plan d'action doit inclure au moins une mesure visant l'amélioration de la qualité de l'environnement.
- Si le Quality-Trainer de l'établissement a été formé selon les nouvelles conditions (cours de Quality-Trainer ou Refresher depuis mai 2010), l'établissement doit rendre le « plan d'action après un an de validité » (incluant une mesure visant l'amélioration de la qualité de l'environnement) ainsi que le contrôle des mesures de l'ancien plan d'action et 2 processus.
- Tous les établissements travailleront avec les nouveaux profils lors du renouvellement du niveau II en 2011. Cela se répercutera légèrement sur la comparabilité des différents énoncés du rapport d'évaluation.
- L'élaboration du profil de base est facultative, mais nous la recommandons vivement.
- A partir de janvier 2011 les nouvelles règles s'appliqueront à l'ensemble des établissements. Pour le renouvellement l'élaboration de 5 processus sera obligatoire.
- Nous recommandons vivement de participer à un cours de remise à niveau pour Quality-Trainer. Vous trouverez de plus amples informations sur notre site web ainsi que dans l'extranet.

### Informations pour les établissements labellisés en 2010

- Si aucun Quality-Trainer n'a été formé selon les nouvelles conditions (cours de Quality-Trainer et Refresher depuis mai 2010), le « plan d'action après un an de validité » est rendu normalement avec le contrôle des mesures de l'ancien plan d'action en 2010. Le plan d'action doit inclure au moins une mesure visant l'amélioration de la qualité de l'environnement.
- Si le Quality-Trainer de l'établissement a été formé selon les nouvelles conditions (cours de Quality-Trainer ou Refresher depuis mai 2010), l'établissement doit rendre le « plan d'action après un an de validité » (incluant une mesure visant l'amélioration de la qualité de l'environnement) ainsi que le contrôle des mesures de l'ancien plan d'action et 2 processus.
- Tous les établissements travailleront avec les nouveaux profils lors du renouvellement du niveau II en 2011. Cela se répercutera légèrement sur la comparabilité des différents énoncés du rapport d'évaluation.
- L'élaboration du profil de base est facultative, mais nous la recommandons vivement.
- A partir de janvier 2011 les nouvelles règles s'appliqueront à l'ensemble des établissements. Pour le renouvellement l'élaboration de 5 processus sera obligatoire.
- Nous recommandons vivement de participer à un cours de remise à niveau pour Quality-Trainer. Vous trouverez de plus amples informations sur notre site web ainsi que dans l'extranet.